

## Comité permanent des finances (FINA)

### Consultations prébudgétaires 2012

## Procom Consultants Group Ltd.

### Réponses

#### 1. Reprise économique et croissance

*Compte tenu du climat d'austérité budgétaire actuel au sein du gouvernement fédéral et dans le monde, quelles mesures fédérales particulières estimez-vous nécessaires pour assurer la reprise économique et une plus forte croissance économique au Canada?*

Je m'appelle Frank McCrea et c'est pour moi un privilège de pouvoir présenter ce mémoire au Comité. Afin de respecter les exigences de présentation et la limite de 350 mots par section, j'ai divisé le tout en cinq parties. Voici mes titres de compétences : 1. B. Sc. en sciences informatiques, Université Western Ontario, 1969 (première promotion) 2. J'ai travaillé comme employé en développement informatique dans une gamme d'industries, y compris le détail, les services financiers et le gouvernement de l'Ontario. 3. J'ai créé ma propre compagnie constituée en personne morale de fourniture de services, maintenant appelée Procom, en 1978. Depuis ses humbles débuts alors que j'ai été le seul employé pendant quatre ans, Procom : a. Compte aujourd'hui plus de 200 employés de base et plusieurs milliers de personnes travaillant à contrat pour la société dans les organismes clients. b. Possède 10 bureaux au Canada (d'un océan à l'autre) et quatre bureaux aux États-Unis. c. Est le plus important fournisseur de ressources TI auprès des cinq principales banques canadiennes et trois des grandes entreprises automobiles en plus d'être le fournisseur d'un nombre important de grandes sociétés canadiennes. d. A été reconnue par Deloitte comme l'une des 50 sociétés les mieux gérées au Canada à chacune des six dernières années. e. A été classée par le *Financial Post* comme l'une des 500 principales sociétés du Canada à chacune des deux dernières années (421<sup>e</sup> en 2011). 4. J'ai été reconnu par Ernst and Young comme entrepreneur de l'année dans le secteur des services en Ontario en 2000. 5. J'ai fondé la National Association of Computer Consulting Businesses dont je suis le président sortant, maintenant à la retraite. C'est avec ce bagage que je désire m'adresser au Comité et parler des dommages permanents et durables que subit l'économie canadienne à cause des efforts déployés par l'Agence du revenu du Canada pour appliquer largement le paragraphe 125(7) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (entreprises de prestation de services personnels) pour la première fois depuis sa création en 1981. Par mon travail, j'ai créé des centaines, sinon des milliers d'emplois au Canada et je puis dire sans équivoque que ma petite entreprise n'aurait pas survécu à ses débuts si elle avait été assujettie aux dispositions sur les entreprises de prestation de services personnels actuellement appliquées par l'ARC.

#### 2. Création d'emplois

*Les entreprises canadiennes étant aux prises avec les pressions qu'exercent sur elles des facteurs comme l'incertitude relative à la reprise économique aux États-Unis, à la crise de la dette souveraine en Europe et à la concurrence livrée par un certain nombre de pays développés et en développement, quelles mesures particulières devraient, selon vous, être prises pour promouvoir la création d'emplois au Canada, notamment celle qui est attribuable à l'accroissement du commerce intérieur et international?*

La nature du travail change de façon marquée. Récemment, au cours d'une conversation avec le président d'une société américaine, j'ai appris que son entreprise avait externalisé différents types d'emplois à quatre endroits dans le monde, dont aux Philippines où l'entreprise a 3 000 employés de soutien téléphonique. Au cours des deux prochaines années, son entreprise prévoit délocaliser de 3 000 à 6 000 emplois additionnels à l'étranger. Le seul défi consiste à trouver un endroit approprié pour y déménager ces emplois. L'entreprise évalue actuellement deux endroits à l'étranger et fonde sa décision

sur la qualité de l'anglais parlé et des taux de rémunération globale se situant entre 6 et 16 \$ l'heure. La seule inquiétude est le risque associé avec le fait que tous les emplois se trouvent à un seul et même endroit. Au cours d'une autre conversation avec des personnes au fait des syndicats automobiles au Canada et des discussions actuelles sur le travail, il a été question d'au moins une société qui envisage sérieusement de quitter le Canada, emportant avec elle tous les emplois aux États-Unis et au Mexique où des taux de rémunération beaucoup moins élevés ont été négociés pour les nouveaux employés. Bienvenue dans l'économie mondiale. Un des aspects malheureux de la délocalisation tient au fait que les premiers emplois déplacés à l'étranger sont ceux au niveau d'entrée. Ces postes sont un point d'entrée extrêmement important pour les nouveaux diplômés et, s'ils sont maintenus, ils pourraient servir de plateforme de perfectionnement professionnel conduisant à de meilleurs emplois plus satisfaisants. Un autre aspect malheureux est que, lorsque des entreprises canadiennes dépensent des fonds à l'étranger, non seulement contribuent-elles à bâtir l'économie étrangère mais elles enlèvent aussi à l'État la capacité de les imposer, chaque fois qu'elles changent de mains, privant ainsi l'État de taxes importantes. Du point de vue positif, j'ai géré mon entreprise pendant de nombreuses périodes de ralentissement économique. À chaque fois, mon entreprise a prospéré et, le plus souvent, a doublé de taille. En période d'incertitude économique, les sociétés évitent les engagements à long terme à l'endroit des employés et préfèrent prendre des engagements limités avec des entrepreneurs. Ces emplois contractuels sont des emplois de qualité bien rémunérés qui englobent l'éventail de notre économie du savoir. Un marché contractuel sain soutient/permets une économie saine.

### **3. Changement démographique**

*Quelles mesures spécifiques le gouvernement fédéral devrait-il prendre, selon vous, pour aider le pays à faire face aux conséquences du vieillissement de la population canadienne et des pénuries de main-d'œuvre?*

Depuis 30 ans, les entreprises comptent sur la main-d'œuvre contractuelle pour faire face à la concurrence mondiale, aux pénuries de main-d'œuvre et aux préférences démographiques changeantes. Grâce à la main-d'œuvre contractuelle, les entreprises peuvent gérer les dépenses en assumant les coûts de ressources coûteuses seulement lorsqu'elles en ont besoin, préférant parfois agir ainsi plutôt que de faire affaire à l'étranger. La main-d'œuvre contractuelle a permis au Canada de développer un marché pour des services fournis ici mais externalisés, atténuant ainsi la perte d'emplois liée à l'externalisation par rapport aux États-Unis et à l'Europe. Aux États-Unis et en Europe, les choses se passent différemment. Les deux marchés résistent à la tendance à l'utilisation de la main-d'œuvre contractuelle par le truchement du projet de loi 1706 (É.-U.) et des dispositions législatives relatives aux règlements et à la directive applicables aux travailleurs intérimaires (Europe) et ceci a eu pour effet de réduire l'avantage au niveau de la flexibilité de leur marché de la main-d'œuvre contractuelle. En raison de l'absence d'une solution de remplacement au niveau national viable, ces politiques accentuent et accélèrent l'exportation des emplois à l'extérieur des États-Unis et des pays d'Europe vers des environnements plus favorables aux entreprises. Par contre, le Canada a progressivement adopté une approche relativement plus bénéfique face à la main-d'œuvre contractuelle, et les tribunaux canadiens atténuent les préjudices associés à des dispositions législatives similaires. Par conséquent, au Canada, le marché de la main-d'œuvre contractuelle, presque sans entrave, a évolué au point que pratiquement toutes les organisations, y compris le gouvernement fédéral, comptent largement sur celui-ci. Ce libre marché est extrêmement avantageux pour le Canada et pour l'économie canadienne. Il optimise l'allocation de nos rares ressources, donnant accès à celles-ci à un prix concurrentiel. Il encourage aussi l'esprit d'entrepreneuriat dans tout le Canada, offrant un moyen aux jeunes et aux moins jeunes de mettre sur pied de nouvelles entreprises, de fonder de petites entreprises et d'explorer les possibilités en matière de développement d'entreprises dans la nouvelle économie. Cependant, la situation est en train de changer au Canada. À cause de changements à la politique fiscale, il est financièrement

désavantageux de travailler dans une petite entreprise de prestation de services et, pour cette raison, des travailleurs ont quitté le milieu. Tandis que l'écosystème national rétrécit, nous nous attendons à ce que les clients fassent davantage appel aux fournisseurs de l'extérieur pour obtenir la souplesse nécessaire. Ces défis portent atteinte à la base concurrentielle des petites entreprises de prestation de services canadiennes, une situation très dangereuse compte tenu du fait que, d'après les données de Statistique Canada, plus de 16 % des Canadiens sont considérés comme des travailleurs autonomes et que 78,8 % des petites entreprises appartiennent au secteur des services.

#### **4. Productivité**

*Compte tenu des difficultés que connaît le marché de l'emploi du fait, notamment, du vieillissement de la population et des efforts toujours consacrés aux mesures visant à accroître la compétitivité du pays, quelles initiatives fédérales particulières sont-elles nécessaires pour le renforcement de la productivité au Canada?*

Le marché de la main-d'œuvre contractuelle est en fait un mécanisme de libre marché permettant d'affecter les rares compétences aux organisations qui en ont besoin. C'est un important mécanisme d'allègement des pénuries de main-d'œuvre et une source essentielle de productivité parce qu'il permet de mettre rapidement en contact les travailleurs qualifiés et les entreprises qui en ont besoin. Au cœur même de ce marché se trouve un groupe de petites entreprises bâties autour d'un propriétaire-exploitant qui fournit des services sur une base contractuelle (c'est aussi l'histoire de mon entreprise, Procom). Ces entreprises sont nécessaires à la croissance et à la prospérité de l'économie du Canada. Si ces entreprises n'étaient plus viables, la conséquence la plus probable serait que leur travail serait redirigé vers des fournisseurs à l'étranger, non assujettis à l'assiette fiscale du Canada. Les deux principaux défis qui se posent à ce groupe sont : 1. le paragraphe 125(7) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (LIR). Ce paragraphe a été ajouté à la LIR en 1981 pour contrecarrer les particuliers tentés de réorganiser leur structure d'emploi en remplaçant les ETP par des contractuels. Cette disposition a été associée à Ralph Sazio des Tiger Cats de Hamilton dans une évaluation fiscale en 1969. La stratégie visait à réagir aux taux d'impôt sur le revenu excessivement élevés alors en vigueur. Dernièrement, l'ARC a appliqué le paragraphe 125(7) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* à un certain nombre d'évaluations fiscales de manière à définir les petites entreprises fournissant des services comme des entreprises de prestation de services personnels. À court terme, cette mesure donnerait lieu à des pénalités fiscales tandis que les déclarations de revenus existantes, basées sur les exigences normales imposées aux petites entreprises, sont mises à la poubelle. À long terme, cette mesure aura pour effet de détruire la capacité du propriétaire d'accumuler du capital-risque dans son entreprise, portant ainsi atteinte à ses perspectives de croissance. 2. des lacunes dans les mesures actuelles de protection de la main-d'œuvre. On observe une tendance démographique et économique indéniable vers l'utilisation de la main-d'œuvre contractuelle. Ceci est contraire à la politique canadienne du travail, suivant laquelle la plupart des mesures de protection se fondent sur le statut d'emploi de la personne. Tandis que davantage de travail est effectué dans le cadre de mécanismes contractuels, le Canada doit élaborer une politique du travail qui : prévoit des mesures de protection accrue pour tous les types de travailleurs à faible revenu, occupant des postes plus vulnérables, tout en reconnaissant aussi et en encourageant les libres marchés pour les postes indépendants à revenu élevé.

## 5. Autres défis

*On sait que des particuliers, des entreprises et des communautés éprouvent des difficultés actuellement au Canada. Quels sont, selon vous, ceux qui éprouvent le plus de difficultés, quelles sont ces difficultés et quelles mesures fédérales sont-elles nécessaires pour remédier à ces difficultés?*

J'ai passé toute ma carrière dans l'industrie, j'ai bâti une entreprise qui a crû et prospéré tandis que l'économie canadienne se transformait pour devenir une économie du savoir, basée sur des entreprises de prestation de services. Pour la majeure partie, le cadre légal s'est révélé positif et les petites entreprises de services au Canada ont prospéré. Aujourd'hui, plus de 79 % des petites entreprises canadiennes appartiennent au secteur des services. Les petites entreprises fournissent de bons emplois dans la catégorie « professionnel, scientifique et technique » (PST) à 93 782 personnes. La catégorie PST comprend aussi la plus forte proportion d'entreprises en forte croissance, soit 7,2 %, qui sont le moteur de la croissance de l'emploi et de l'innovation technologique au Canada. À la suite des vérifications des entreprises de prestation de services personnels entreprises en 2010, j'ai appris combien la réussite était fragile. Depuis, j'ai rencontré des politiciens, des hauts responsables des politiques et des représentants de l'ARC. Je constate maintenant que l'apport économique des petites entreprises de services n'est pas pleinement reconnu. Tout comme la dotation n'est pas reconnue au même titre que les services bancaires, le pétrole et le gaz, les ressources, les télécommunications, etc. L'Europe et les États-Unis montrent clairement comment de mauvaises politiques peuvent anéantir ce secteur. À mon avis, des politiques similaires au Canada auraient des conséquences tout aussi désastreuses. L'application des dispositions sur les entreprises de prestation de services personnels constitue, selon moi, un changement dans cette direction. C'est sous cet angle que je demande au Comité de réévaluer son analyse de l'industrie des petites entreprises de prestation de services et, notamment la question des entreprises de prestation de services personnels. Il s'agit d'une industrie évoluant dans un libre marché dynamique qui forme une composante essentielle de l'économie du Canada. Elle n'a pas besoin de dépenses gouvernementales ni des largesses de l'État pour réussir mais simplement d'une politique intelligente conçue pour encourager les forces du libre marché tout en assurant la protection des personnes à faible revenu. Je recommande donc respectueusement ce qui suit : 1. Suspender l'application par l'ARC des dispositions législatives concernant les entreprises de prestation de services personnels (aucun préjudice à court terme). 2. Considérer le secteur des petites entreprises de services comme étant important pour le Canada et mettre au point des instruments efficaces pour le mesurer. 3. Reconnaître le secteur de la dotation et en tenir compte dans la stratégie numérique canadienne. 4. Examiner la politique fiscale et la politique du travail du Canada dans le but d'encourager les petits entrepreneurs et de contribuer à atteindre l'objectif du Canada, soit devenir un centre mondial par excellence dans le secteur des services axés sur la connaissance.